



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

PILOT CORPORATION OF EUROPE
PAE DE LA CAILLE
74350 ALLONZIER LA CAILLE

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	PILOT CORPORATION OF EUROPE PAE DE LA CAILLE 74350 ALLONZIER LA CAILLE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Mr SUISSE florian.suisse@piloteurope.com - 04.50.08.33.09
Date de début - Date de fin d'audit	20/09/2023 - 20/09/2023
N° Rapport	18955627- 1 jour
Type d'audit	Initial
Audité par	Daniel BERTO
Responsable d'audit	

DATAS

CLIENT

Nom du client
PILOT CORPORATION OF EUROPE

Contact client
Mr SUISSE

Fonction
Responsable HSE

Téléphone
04.50.08.33.09

Email client
florian.suisse@piloteurope.com

AUDIT

N° Rapport
18955627- 1 jour

Numéro d'affaire
18955627

Date de début
20/09/2023

Date de fin
20/09/2023

Auditeur
Daniel BERTO

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Initial

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
1 jour

SITE

Nom du site
PILOT CORPORATION OF EUROPE

Adresse du site
PAE DE LA CAILLE

Code postal
74350

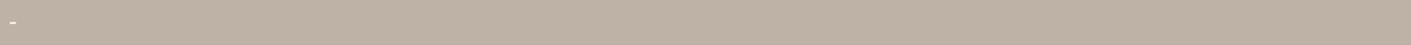
Ville
ALLONZIER LA CAILLE

Pays
France

Présentation du site
L'entreprise fait partie d'un groupe japonais qui compte environ 2600 personnes dans le monde. Le site compte un effectif de 270 personnes travaillant en 3x8H plus des équipes de week-end. Le site produit environ 40 millions de stylo par an. Le site est certifié ISO 14001 and EMAS. Le site consomme environ 150 tonnes de granulés par an et il y a actuellement 76 tonnes sur site + 31 tonnes sur un site de stockage externe. Les granulés sont stockés en big-bag ou en sac sur palettes.

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels ✓
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels ✓
4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels
Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site : il y a actuellement 76 tonnes sur site + 31 tonnes sur un site de stockage externe



Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGEEES

Nom / Fonction Mme FRAISSINET (coordinatrice HSE) - Mrs METIVIER (superviseur magasin indus.) - ANGT (expert injection)
--

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	instruction I-SME-012 "zone à risque de déversement de granulés plastiques"
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	vu durant l'audit

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	l'entreprise ne conçoit pas les emballages
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Non Applicable	idem
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	information présente dans les bonnes pratiques + procédure P01R01 réception physique
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	vu contrôle réception du 6/9/23

CRITERE 3 : Epanchage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	instruction 1-SME-068 "instruction en cas de déversement accidentel, fuite à l'extérieur" + instruction I-SME-078
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	vu fiches incidents F-SMI-020 du 15/12/22 et du 8/6/23

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	instruction I-SME-014 recensement et contrôle des équipements déversement
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	visite périodique sécurité environnement du 13/09/23
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	le site est propre je n'ai pas vu d'épanchement de granulés

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	instruction I-SME-014 recensement et contrôle des équipements déversement
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	instruction I-SME-014 recensement et contrôle des équipements déversement
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	vu grille d'évaluation F-SME-020 du 30/08/23

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	formulaire F-SMQ-RH255 "accueil nouveaux salariés", et protocole de sécurité pour les intervenants extérieurs et formulaire F-SMS-033 "plan de prévention"
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	vu grille d'évaluation F-SME-020 du 30/08/23, matrice des formations, planning de formations et tableau de suivi des compétences
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	plan de prévention du 20/09/23 validé
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	vu durant l'audit

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	formulaire F-SME-011 "visite périodique sécurité et environnement"
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	formulaire F-SME-001 "planning formations, sensibilisations & tests situations d'urgence"
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	dernier audit réalisé le 13/09/23 et rapport d'audit du 13/07/23

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	vu les dispositifs durant l'audit	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	audit initial
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	le site est actuellement certifié ISO 14001, certificat valide jusqu'en novembre

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	la gestion des granulés est bien prise en compte, le site est propre, les exigences du décret sont respectées

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Mme FRAISSINET (coordinatrice HSE)

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Mme FRAISSINET (coordinatrice HSE)

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
20/09/2023 08:30 CEST	Réunion d'ouverture				
20/09/2023 16:30 CEST	Réunion de clôture				



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**PILOT CORPORATION OF EUROPE
PAE DE LA CAILLE
74350 - ALLONZIER LA CAILLE - France**

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 26/09/2026
Date originale : **27/09/2023**

Attestation n°: 223-2023-000214-FR

Date : **27/09/2023**

Affaire n°: 18955627

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



